Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260305-CM2026MARS18-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 19 - Quorum réuni

Date de la convocation :

26 Février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GIROU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Noëlle CAILLIÈRE.

CM2026-MARS-N°18
OBJET : DEVIS MURET DE CLOTURE DU JARDIN DES CURÉS

Monsieur Emmanuel BRASSELET, adjoint en charge de l'aménagement et du cimetière, informe les membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de faire des réparations sur le muret de clôture du jardin des curés qui est très fragilisé suite aux fortes pluies des dernières semaines.

Ces travaux consistent à la démolition des bouts de mur fragilisés par les intempéries sur l'épaisseur du mur, reprise de la maçonnerie en pierre sur l'épaisseur à la chaux et le nettoyage du chantier.

Plusieurs devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre, économiquement la plus avantageuse, à savoir :

- L'entreprise DELAMARCHE pour la démolition des bouts de mur fragilisés par les intempéries sur l'épaisseur du mur, reprise de la maçonnerie en pierre sur l'épaisseur à la chaux et le nettoyage du chantier pour un montant de 4 400 euros H.T. soit 5 280 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents – 19 élus votants :

- Emet un avis favorable aux travaux de réparation sur le muret de clôture du jardin des curés qui a été fragilisé par les intempéries et les fortes pluies des dernières semaines,
- Retient le devis de l'entreprise DELAMARCHE pour un montant de 4 400 euros H.T. soit 5 280 euros T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 06 Mars 2026.
Le Maire,
Daniel HELBERT.